

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 10 décembre 2020

Date de convocation : 2 décembre 2020
 Date d'affichage : 2 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
 Afférents au Conseil Communautaire : 41
 En exercice : 41
 Qui ont pris part à la délibération : 31
 Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille vingt et le dix décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUZOIS, Emilie BASTIE, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jacques NATTA, Michel PARTAGE, Brigitte PASCAL-FREYTAG, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA,

Procurations : Mariane DOMEIZEL donne procuration à Pierre AUZOIS, Josiane GIRAUDON donne procuration à Catherine SERRA, Jean-François LOVISOLY donne procuration à Rosemarie DUMONTIER, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND donne procuration à Michel PARTAGE, Michel SIMOS donne procuration à Eve MAUREL, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH,

Absents et excusés : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN, Alain GUEYDON,

Madame Séverine MAUGAN-CURNIER est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-096
Convention d'objectifs avec les associations gestionnaires de crèches
Avenant de renouvellement pour 2021 et détermination de la subvention du dernier semestre 2020

Rapporteur : Mylène GARCIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2018-112 du 20 décembre 2018 approuvant les conventions annuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des crèches ;

Vu la délibération n°2019-102 du 19 décembre 2019 approuvant les avenants 2020 aux conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires des crèches ;

Vu la délibération n°2020-033 du 22 juin 2020 approuvant les avenants aux conventions annuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des crèches pour le 2^{ème} semestre 2020 ;

Vu la délibération n°2020-069 du 24 septembre 2020 attribuant la DSP pour l'exploitation des crèches de Cadenet, Mirabeau et Villelaure à la SPL Durance Pays d'Aigues ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu le Contrat Enfance Jeunesse ;

Vu les conventions annuelles d'objectifs signées avec chaque crèche et leur avenant ;

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé de l'attribution de subventions aux 6 crèches du territoire : 123 soleil, Premier Pas, Les Enfants du Luberon, La Ribambelle, Les Minots et Lou Calinou. Il a alors été signé des conventions annuelles d'objectifs pour l'année 2019 avec chaque crèche, définissant les engagements des crèches et le montant de la contribution de COTELUB pour l'année. Ces conventions prévoyaient 2 reconductions d'un an. Ces conventions ont par la suite été renouvelées pour l'année 2020 en définissant de nouveaux montants de subventions.

Les crèches de Villelaure, Mirabeau et Cadenet seront exploitées par la SPL Durance Pays d'Aigues à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé au conseil de renouveler les conventions d'objectifs avec les associations gérant les crèches «Les minots» (Cucuron), «1, 2, 3 soleil» (La Tour d'Aigues) et «La Ribambelle» (La Bastide des Jourdans) pour l'année 2021

Il n'est pas déterminé de montant de la participation financière de COTELUB : cette participation sera évaluée ultérieurement en fonction des bilans et comptes de résultat qui seront présentés par les associations et du prévisionnel 2021.

En outre, s'agissant de la crèche «Lou Calinou» de Cadenet, l'avenant signé le 17 juillet 2020 stipulait que le montant de la subvention pour le 4ème trimestre 2020 serait déterminé en fonction de l'analyse des comptes au cours du 3ème trimestre. Au regard des conclusions de cette analyse, il est proposé de verser 40 000 € à la crèche «Lou Calinou» au titre de la compensation financière de COTELUB aux charges de la crèche.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver les avenants ;
- De verser 40 000 € de compensation financière à la crèche «Lou Calinou» de Cadenet ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** les avenants ;
- **Autorise** le versement 40 000 € de compensation financière à la crèche «Lou Calinou» de Cadenet ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les avenants ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 38 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

